



© Groupe S&D  
Session budgétaire - février 2018

N°5 - juin 2019

## L'édito du Président

Notre session des 20 et 21 juin 2019 a été marquée par l'examen de plusieurs dossiers très attendus, tenant tant aux enjeux de mobilités (convention pour l'organisation et le financement du TER BreizhGo), qu'environnementaux (plan régional de prévention et de gestion des déchets, Agence bretonne de la biodiversité) ou culturels (projet stratégique breton en faveur du cinéma et de l'audiovisuel). Sur l'ensemble de ces problématiques, la Région est à l'offensive, préparant l'avenir pour construire une Bretagne où, demain plus encore qu'aujourd'hui, il fera bon vivre et travailler.

Préparer l'avenir, c'est aussi s'impliquer avec force sur la question vitale pour nous du développement maritime. Notre conviction profonde est que la Bretagne, à l'avenir, ne pourra rayonner que si elle renoue avec sa vocation océanique. Le constat s'impose en effet que, dans l'histoire, chaque fois qu'elle a misé sur la mer, elle s'est enrichie, alors que, au contraire, chaque fois qu'elle lui a tourné le dos – ou chaque fois qu'on l'en a détournée, elle a régressé. Voilà le défi prioritaire qu'il nous faut relever si nous voulons que notre Région trouve la place qu'elle mérite dans l'Europe du XXI<sup>e</sup> siècle.

Ce défi, nous nous donnons les moyens d'y répondre depuis 2004 par le biais d'une politique maritime marquée au sceau du volontarisme et de l'audace. Je veux saluer le travail accompli ces dernières années sur ces enjeux par Pierre Karleskind, qui a été un excellent

Vice-président à la mer et aux infrastructures portuaires. Cependant, son élection au Parlement européen est pour notre collectivité l'occasion de rebattre les cartes, alors que les problématiques maritimes vont occuper une place centrale dans l'agenda politique de la Région ces prochains mois. Je pense entre autres au Brexit et à ses conséquences sur notre filière halieutique, aux négociations sur les concessions portuaires, ou encore à celles sur le FEAMP 2021-2027.

Bref, le rayonnement maritime futur de la Bretagne est subordonné à une série de décisions qui seront prises à brève ou moyenne échéance. Dans ces conditions, il m'a semblé utile d'assumer personnellement la délégation à la mer et aux infrastructures portuaires. D'abord pour gagner en réactivité dans une phase où il importe de pouvoir trancher au plus vite. Mais aussi parce que, aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin que cette politique soit incarnée. Ce n'est qu'ainsi, d'abord, que nous créerons les conditions de la nécessaire mobilisation de l'ensemble des Bretonnes et des Bretons sur ces enjeux cruciaux. Ce n'est qu'ainsi, ensuite, que nous serons en capacité de peser de manière décisive sur les choix qui seront opérés à Paris ou à Bruxelles.

Je m'en réjouis, cette décision est saluée par les acteurs du secteur qui, à l'instar du président du Comité régional des pêches maritimes de Bretagne, Olivier Le Nezet, y voient « un signal fort pour le monde maritime breton ». De fait, les conditions sont désormais réunies pour que nous puissions répondre aux grands défis qui nous attendent.

*Loïg Chesnais-Girard*

Président du Conseil régional de Bretagne  
Président du groupe S&D

### Plus d'1 million d'€ sur 3 ans pour le patrimoine

Former des professionnels de la restauration, qui auront vocation à travailler à la sauvegarde du patrimoine en Bretagne, dans le reste de la France – tel qu'à Notre Dame de Paris – ou à l'international, c'est la contribution forte de la Région Bretagne à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine.

Elle se traduit par des engagements financiers :

- ▶ 600 000 € sur 3 ans pour les chantiers de restauration en Bretagne
- ▶ 500 000 € sur 3 ans pour la reconversion et de nouvelles formations initiales vers les métiers d'art et métiers de la restauration

## Plan déchets : le temps de la finalisation

C'est l'objectif 24 de la Breizh COP, adopté en décembre 2018 : atteindre le zéro enfouissement des déchets à l'horizon 2030, puis viser le zéro déchet à l'horizon 2040. Le chantier est d'envergure, et nous ne sous-estimons pas les défis majeurs qu'il pose à la Bretagne. C'est pour nous donner les moyens de les relever dans des conditions optimales qu'a été engagée l'élaboration d'un Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) dont nous avons eu l'occasion de débattre lors de la session.

Fruit d'une démarche partenariale conduite avec l'ensemble des acteurs impliqués, ce document dresse d'abord un état des lieux aussi exhaustif que possible des volumes de déchets produits en Bretagne et des modalités de leur traitement. Il présente ensuite un ensemble de 18 objectifs à atteindre selon les différentes filières de gestion. Enfin, il décline un plan d'actions qui aborde tant les enjeux de gouvernance que ceux liés à la prévention et à la gestion des déchets.

Dans son intervention, Roland Jourdain souligne à juste titre que « *le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas* ». De fait, un large accord se dégage parmi les acteurs pour considérer que les mesures à mettre en œuvre doivent l'être en fonction d'une hiérarchie des modes de traitement qui est la suivante : favoriser les

## Fibre optique : la Région accélère le calendrier de déploiement

Initialement programmée en 2030, la couverture de 100 % du territoire breton par la fibre optique devrait normalement être effective d'ici 2026. C'est le résultat de l'engagement auprès de Mégalis d'un nouveau groupement, Axione-Bouygues, qui rentre dans la course au déploiement des phases 2 et 3 du réseau public breton.

La Région veille par ailleurs à ce que ce chantier colossal de la fibre soit économiquement et socialement vertueux. Face à l'enjeu de formation et à la tension sur les métiers des télécommunications, Mégalis a introduit des clauses d'insertion dans ses marchés, ainsi que le non-recours à des travailleurs détachés.

Cette bonne nouvelle côté calendrier en appelle une autre, attendue mais non confirmée, qui est celle du maintien des engagements du gouvernement, comme le Pacte d'accessibilité pour la Bretagne le laisse entendre. Si elle est conforme à l'accompagnement de la phase 1, cette participation doit s'élever à 200 millions d'€. C'est ce qu'a rappelé Gwenegon Bui lors de son intervention en session : « *le plan de financement qui permet de réduire le coût par prise à 445€ pour les EPCI est conditionné par le maintien de l'engagement de l'État. Nous y veillerons collectivement* ».

Plus d'infos sur : [www.megalisbretagne.org](http://www.megalisbretagne.org)



Thierry Burlot, Vice-Président chargé de l'environnement, eau, biodiversité et climat, lors de sa présentation du PRPGD à la session des 20 et 21 juin.

actions de prévention au maximum de leur efficacité ; déployer le réemploi et la réutilisation ; consolider les filières de valorisation matière ; enfin, développer le recours à la valorisation énergétique.

Avant son approbation définitive, ce plan doit encore faire l'objet d'une phase de consultation. Une fois validé, il intégrera le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), rendant ainsi ses règles opposables aux documents d'urbanisme ou de planification de type SCOT ou PLUI. D'où la volonté de la Région de continuer à cultiver l'esprit de coopération qui a présidé à son élaboration, car telle est la condition de son acceptation et, partant, de son efficacité.

## Plan Energie lycées : 1 milliard d'€ sur 10 ans pour engager les transitions

